



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

laïcité à l'école

Question au Gouvernement n° 409

Texte de la question

LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à Mme Agnès Thill, pour le groupe La République en marche.

Mme Agnès Thill. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, il y a trois jours, nous étions le 9 décembre (« *Bon début !* » sur les bancs du groupe LR), c'était la date anniversaire de la loi de 1905 et la journée de la laïcité.

Dans le socle des valeurs de notre République, la laïcité protège. Elle protège chacun d'entre nous dans ses croyances. La laïcité n'est ni une opinion ni une religion, mais la liberté d'en avoir ou pas.

Elle permet à chacun la pratique d'un culte, ou pas, dès lors qu'on respecte l'ordre public, dès lors qu'on ne cherche pas à l'imposer à autrui, dès lors qu'on respecte la liberté d'autrui. La laïcité, finalement, c'est la culture du respect mutuel.

Or, c'est aussi à l'école que se construisent ce respect et ce vivre ensemble. C'est à l'école que se construit cette connaissance qui ignore la peur de l'autre et l'agression qu'elle implique parfois. À l'école on vit ensemble, tous, et on s'y construit. C'est à nous, adultes, qu'il revient de construire aujourd'hui les citoyens de demain.

Enseignante et directrice d'école, je suis très touchée par la laïcité. Des élèves de cinq ans, le 9 décembre 2016, m'avaient dit très simplement : « La laïcité c'est un peu comme avec le Père Noël, tu peux y croire ou pas. On fait ce qu'on veut chez nous, mais pas à l'école. » Décidément, les enfants comprennent tout, parfois mieux que nous !

Je crois en la pédagogie, je crois aux mots qui disent et qui expliquent. « Je continue à croire qu'au commencement était le Logos, le pouvoir du Verbe ». Cette phrase est d'Isaac Bashevis Singer, prix Nobel de littérature en 1978.

Monsieur le ministre, pouvez-vous présenter à la représentation nationale les actions que le Gouvernement entend mettre en place pour que cette valeur de tolérance et de respect qu'est la laïcité ne soit pas qu'une simple journée dans l'année ? Que peut-il être fait pour que la laïcité soit mieux enseignée et mieux comprise dans nos écoles, collèges, lycées et célébrée à sa noble hauteur ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale. Madame la députée, vous avez rappelé les grands

principes de la laïcité. En effet, ils étaient d'actualité le 9 décembre, jour anniversaire de la loi de 1905.

Ce samedi 9 décembre, j'étais dans un lycée, où j'ai vu une classe bénéficiant d'un cours excellent sur la laïcité. J'ai pu mesurer à quel point les grands principes de la loi de 1905 passaient très bien auprès de ces élèves – ceux d'un grand lycée du Val-de-Marne – et à quel point, quand la laïcité est expliquée de manière sobre, sereine et efficace, c'est quelque chose qui, comme vous l'avez dit, va de soi, parce que c'est le support du contrat social.

La France peut donc être fière de sa laïcité. Elle peut être fière de ce principe qui n'est pas désuet ni défensif, qui n'est pas non plus offensant, mais qui est ce qui permet à chacun de vivre ensemble. Nous le savons tous, la laïcité connaît dans certains endroits des limitations, des difficultés. C'est le cas dans certaines écoles et dans certains établissements scolaires.

Pour faire face à ces réalités et les regarder en face, nous avons décidé de prendre plusieurs mesures. La première d'entre elles est évidemment d'être logique avec ce que nous avons décidé pour l'école primaire. Lorsque nous disons : « lire, écrire, compter, respecter autrui », ce « respecter autrui » contient l'esprit de la laïcité.

En second lieu, vient la création d'un conseil des sages de la laïcité. Ce sera, au sein de l'éducation nationale, le conseil qui réfléchira à la laïcité et surtout à ses applications concrètes dans tous les cas de la vie courante de nos établissements. J'ai demandé à une personne éminente, Mme Dominique Schnapper, ancien membre du Conseil constitutionnel, de le présider. Elle a accepté, ce dont je suis très heureux. Dans les prochains jours, j'indiquerai la composition complète de ce conseil.

Enfin, il y aura dans tous les rectorats des unités laïcité, qui interviendront dans les établissements, chaque fois que ceux-ci auront besoin de conseils et d'accompagnement pour faire respecter la laïcité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM, ainsi que sur quelques bancs du groupe UAI.)*

M. Vincent Descoeur. Très bien !

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Thill](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 409

Rubrique : Laïcité

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 décembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [13 décembre 2017](#)